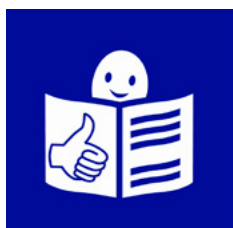


## **Votre enfant va dans un établissement pour les enfants handicapés**



# Les enfants handicapés qui ne peuvent pas aller dans une école ordinaire vont dans un établissement pour les enfants handicapés

Vous avez un enfant handicapé.  
Vous pouvez demander de l'aide à la MDPH  
pour les besoins de votre enfant handicapé à l'école.

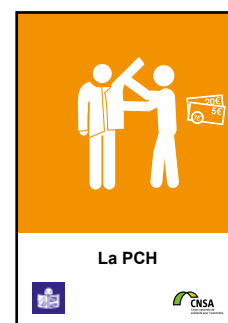
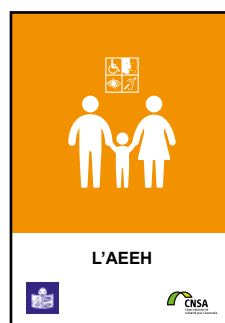


La MDPH est la maison départementale  
des personnes handicapées.  
Vous faites les demandes liées au handicap  
à la MDPH du département où vous habitez.



Vous pouvez aussi demander  
des aides  
pour les besoins de votre enfant  
en dehors de l'école.

Pour en savoir plus,  
lisez la fiche  
**L'AAEH**  
et la fiche  
**La PCH.**



Vous avez fait une demande à la MDPH  
pour aider votre enfant handicapé  
à aller à l'école.

La MDPH dit que votre enfant va  
dans un établissement  
pour les enfants handicapés.

Certains enfants handicapés ne peuvent pas  
aller à l'école ordinaire  
comme les autres enfants  
car ils n'arrivent pas à suivre les cours.

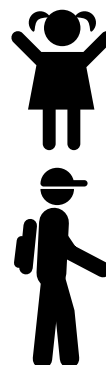
Ces enfants vont dans des établissements spécialisés.



Dans ces établissements spécialisés,  
les enfants handicapés reçoivent  
une éducation et des soins  
adaptés à leur handicap.

Les enfants handicapés peuvent entrer très jeunes  
dans un établissement spécialisé.

Les jeunes handicapés peuvent rester jusqu'à 20 ans  
dans un établissement spécialisé.



# **Que fait votre enfant dans un établissement spécialisé pour les enfants handicapés ?**

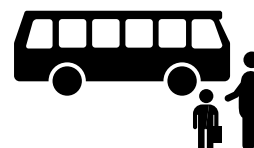
Dans un établissement spécialisé les jeunes sont accompagnés par différents professionnels.

## **Ces professionnels s'occupent de l'éducation des jeunes handicapés**

Par exemple, un éducateur spécialisé va apprendre à votre enfant à être plus autonome malgré son handicap.

Par exemple, votre enfant a 14 ans. L'éducateur peut lui apprendre à reconnaître les pièces de monnaie pour pouvoir payer tout seul dans les magasins.

L'éducateur peut aussi lui apprendre à prendre le bus tout seul.



## **Ces professionnels s'occupent de la santé des jeunes handicapés**

Par exemple, un kiné va s'occuper de votre enfant. Le kiné va l'aider à mieux utiliser les parties de son corps qui sont handicapées.



## **Ces professionnels s'occupent de faire cours aux jeunes handicapés**

Par exemple, un professeur va apprendre à lire et à compter à votre enfant.



# Votre enfant peut être en internat ou rentrer chez vous le soir

Dans les établissements spécialisés les enfants peuvent être en internat.



Un internat est un établissement dans lequel les enfants restent dormir pendant la semaine.



Toute l'année, les enfants restent dormir pendant la semaine et parfois le week-end dans l'établissement.

Les enfants peuvent aussi rentrer chez eux tous les soirs.

Parfois, les enfants restent dormir pendant la semaine seulement de temps en temps.

Par exemple, un enfant peut dormir à l'internat une semaine sur deux.

# Il y a différents établissements en fonction du handicap de votre enfant

## Votre enfant a un handicap intellectuel

Votre enfant peut aller dans un IME.



Un IME est un institut médico-éducatif.

Les IME accueillent des enfants ou des jeunes handicapés intellectuels.



## Votre enfant a un handicap moteur et un autre handicap en plus

Votre enfant peut aller dans un IEM.



Un IEM est un institut d'éducation motrice.

Les IEM accueillent des enfants et des jeunes qui ont un handicap moteur et d'autres handicaps en plus.



Par exemple, un jeune a un handicap moteur et un autre handicap en plus.

Ce jeune ne peut pas utiliser une partie de son corps et en plus il est aveugle.

## **Votre enfant a un handicap au niveau de la vue ou il entend mal**

Votre enfant peut aller dans un IES.



Un IES est un institut d'éducation sensorielle.

Les IES accueillent des enfants et des jeunes :

- malvoyants ou aveugles
- malentendants ou sourds.



## **Votre enfant a des difficultés psychologiques**

Votre enfant peut aller dans un ITEP.



Un ITEP est un institut thérapeutique éducatif et pédagogique.

Les ITEP accueillent des jeunes qui ont des difficultés psychologiques graves.

C'est-à-dire que ces jeunes ont des comportements qui posent problème.

Par exemple, ces jeunes sont violents avec les autres enfants ou avec le professeur.

Ces jeunes ne peuvent pas apprendre normalement en école ordinaire.

Ces jeunes vont en ITEP.



## Votre enfant est polyhandicapé



Les enfants polyhandicapés ont plusieurs handicaps graves en même temps :

- un handicap moteur
- un handicap intellectuel
- ils voient mal ou ils entendent mal.

Votre enfant polyhandicapé peut aller dans un EEAP.

Les EEAP sont des établissements pour enfants et jeunes polyhandicapés.

Votre enfant polyhandicapé peut aussi aller dans un IEM.



Un IEM est un institut d'éducation motrice.  
Les IEM accueillent des enfants et des jeunes qui ont un handicap moteur et parfois d'autres handicaps en plus.

# Que peut faire votre enfant après être allé dans un établissement spécialisé ?

Si votre enfant peut travailler avec son handicap il peut travailler en milieu ordinaire ou en milieu protégé.

Pour en savoir plus lisez la fiche

**Vous êtes handicapé :  
vous pouvez travailler en milieu ordinaire.  
ou en milieu protégé**



Si votre enfant ne peut pas travailler avec son handicap il peut faire des activités pendant la journée dans un endroit pour les personnes handicapées.

Par exemple, des activités artistiques comme de la peinture ou de la mosaïque.



Si votre enfant ne peut pas travailler avec son handicap il peut aussi aller vivre dans un foyer.

Dans ce foyer, votre enfant reçoit des soins et il fait des activités adaptées à son handicap.



Fiche en facile à lire et à comprendre réalisée avec Laurena Marcaurelle et Arnaud Toupense.

© Logo européen Facile à lire: Inclusion Europe. Plus d'informations sur le site [easy-to-read.eu](http://easy-to-read.eu)